

Paris, le 16 décembre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PROLONGATION ET ÉLARGISSEMENT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX LOYERS ET PRÊTS IMMOBILIERS POUR LES SALARIÉS FRAGILISÉS PAR LA CRISE**

Action Logement a décidé d'intensifier l'accompagnement des salariés mis en place en juin dernier. L'aide exceptionnelle aux loyers et aux prêts immobiliers est prolongée jusqu'à la fin de la crise sanitaire et le champ de ses bénéficiaires est élargi : les salariés ayant perdu leur emploi à la suite de la crise sanitaire pourront bénéficier d'une aide de 150 euros par mois pendant 6 mois. Avec cette mesure, les Partenaires sociaux du Groupe, portés par leur mission d'intérêt général au service de l'utilité sociale, entendent soutenir les salariés des entreprises, fragilisés par une perte de revenus.

#### **Prolongement de l'aide existante**

Action Logement a décidé de prolonger jusqu'à la fin de la crise sanitaire la mesure lancée en juin dernier, pour contribuer au paiement du loyer ou du remboursement du prêt immobilier. Elle est destinée aux salariés en poste dont les revenus ont baissé d'au moins 15 % à la suite de mesures de chômage partiel. Elle prend la forme d'une aide forfaitaire d'un montant de 150 euros, pendant deux mois. Près de 80 000 personnes ont déjà pu en bénéficier.

#### **Nouvelle aide pour les salariés demandeurs d'emploi**

Les salariés ayant perdu leur emploi depuis le début de la crise sanitaire, et dont les revenus actuels sont compris entre 1 SMIC et 1,5 SMIC, peuvent bénéficier d'une aide d'un montant forfaitaire de 150 euros par mois pendant 6 mois. Les dossiers de demande peuvent être déposés en ligne à partir du 16 décembre sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr).

Cette mesure permet d'éviter les risques d'impayés de la part de salariés en difficulté et constitue également un soutien significatif aux propriétaires dans le cadre de la crise sociale et économique liée à la situation sanitaire.

**Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe, souligne :** « *Accompagner les salariés des entreprises, fragilisés par la crise sanitaire et économique, par des actions de prévention volontaristes, s'inscrit au cœur des missions d'Action Logement et de sa vocation d'utilité sociale, au service du lien emploi-logement.* »

**Philippe Lengrand, Vice-président d'Action Logement Groupe ajoute :** « *Dans cette crise économique et sociale qui fait suite à la crise sanitaire, il est de la responsabilité des Partenaires sociaux de soutenir concrètement les salariés en les aidant à payer leur loyer ou leurs mensualités de prêt immobilier* ».

#### **À PROPOS D'ACTION LOGEMENT**

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 51 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

#### **CONTACTS PRESSE**

##### **Action Logement**

Sophie Benard - 07 50 60 95 78 - [sophie.benard@actionlogement.fr](mailto:sophie.benard@actionlogement.fr)

Marie-France Bergamo : 01 55 30 70 77 | 06 32 66 72 49 - [actionlogement@grayling.com](mailto:actionlogement@grayling.com)

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 - [actionlogement@grayling.com](mailto:actionlogement@grayling.com)